

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

MAIRIE DE CEVINS

☎ 04.79.38.20.28

Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 06 Décembre 2013 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 12

Votants : 13

Absents :

Aucun.

Excusés :

M. Samuel DELTOUR ;

M. Denis FORNEROT donnant pouvoir
de vote à Mme Nadège PAILLARDIN.

Secrétaire de séance :

Mme Nadège PAILLARDIN.

**Compte rendu rédigé par M. Karim
AMELLAL et approuvé par M. Bernard
PIVIER et Mme Nadège PAILLARDIN.**

En début de séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, ainsi que les délibérations des séances précédentes, et désigne à l'unanimité Mme Nadège PAILLARDIN en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour sur proposition du Maire, le projet de révision du schéma général d'assainissement initié par le Syndicat Intercommunal des Vernays.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VERNAYS :

Pour compléter la présentation du projet de révision du schéma général d'assainissement faite aux élus lors de la séance du 08/11/2013, M. Benoît VINCENT (cabinet SCERCL, en charge du dossier) intervient en début de séance pour préciser quels sont plus particulièrement les enjeux pour la commune de CEVINS.

Il a insisté sur trois points :

- premièrement, les caractéristiques du réseau d'assainissement de notre commune, avec une description des quatre zones de rejets directs dans le milieu naturel sans traitement (Bornand, La Montaz, Les Cours, Luy de Four), et l'importance des travaux à entreprendre.
- deuxièmement, l'utilité et les possibilités pour le SI des Vernays de se raccorder à la STEP de La Bâthie.
- troisièmement, le scénario financier pour conduire les travaux, chiffrés et hiérarchisés selon un ordre de priorité.

La date du prochain Conseil Syndical du SI des Vernays est fixée au Mardi 17 Décembre 2013.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- Bâtiment de l'École et la Mairie : Travaux d'isolation sous la toiture :

Les travaux de projection de ouate de cellulose ont été réalisés le Mercredi 27 Novembre 2013, par l'entreprise SARL M.E.P.I. (Frontenex), pour un montant de 7 528.82 Eur. T.T.C. soit 6 295.00 Eur. HT, et seront réceptionnés le Mercredi 11 Décembre 2013. Aucun problème n'est à souligner.

Eglise : Point sur la rencontre avec l'architecte chargé du dossier :

Une rencontre a été organisée entre les élus et l'architecte M. D'Ambrosio (cabinet Dar J'Hil) le vendredi 22 novembre 2013 à l'Eglise.

Ce dernier a insisté sur la fragilité de l'édifice, avec des fissures visibles aussi bien côté intérieur qu'extérieur, des défauts de maçonneries qui nécessitent la pose de jauges pour évaluer les éventuels mouvements de terrain et de bâtiment. Selon lui, une étude des décors peints est nécessaire avant toute intervention sur les façades (particulièrement la façade Ouest, celle visible depuis la voie publique).

Pour la toiture, l'Architecte a insisté sur les problèmes d'étanchéité en raison du vieillissement et de la dégradation conséquente des matériaux existants. Il suggère de reconstruire une couverture en ardoises en rappel des anciennes ardoises locales qui la couvraient.

M. D'Ambrosio a remis aux élus l' « *Avant-projet pour la restauration de la toiture et des façades* ». Ce document comprend des extraits du relevé des façades, un diagnostic sanitaire de la toiture et des façades, ainsi que le chiffrage des travaux à prévoir.

La Commission Travaux – Urbanisme – Voirie va désormais pouvoir se pencher sur ce dossier.

Cimetière : Présentation des devis sur l'extension et la mise en conformité.

Les élus prennent connaissance des devis de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux d'extension du cimetière communal et sa mise en conformité. Le montant des travaux est

évalué à 200 000 € HT, et la mission de maîtrise d'œuvre à environ 10% du total. Cette dernière comprend : le relevé topographique, une étude géotechnique, l'avant-projet, l'étude de projet, l'assistance-marché de travaux, la direction de l'exécution, l'ordonnancement-pilotage-coordination des travaux, et l'assistance à la réception.

Ce chiffrage permettra aux élus de la Commission Travaux – Urbanisme – Voirie d'étudier ce dossier.

Bâtiment de la Fruitière : diagnostic de l'appartement du bas, et mise en location du logement.

A) La synthèse des diagnostics de l'appartement du bas du bâtiment de la Fruitière est présentée aux élus. Dans le cadre de la mission confiée à l'entreprise JURIS Diagnostics Immobiliers, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante (DAPP). Le constat des risques d'exposition au plomb (CREP) n'a pas révélé non plus la présence de revêtements contenant du plomb.

Concernant le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), la note est de E pour la consommation énergétique, et une note de E pour l'émission des gaz à effet de serre.

B) Après publicité, et une seule offre reçue en Mairie le 05/12/2013, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de M. TEXEIRA José et Mme PICCATO Coralie pour le logement, à partir du 01/01/2014, et autorise M. le Maire à signer le bail et l'ensemble des documents afférents, ainsi que procéder à l'état des lieux.

Autres :

- *Notre Dame des Neiges* :

Une visite a été programmée sur place le 22/11/2013 avec les élus intéressés, pour recenser la nature des travaux à effectuer pour préserver le monument.

Bernard PIVIER présente aux élus les problèmes constatés (chéneau à remplacer, grille de la porte d'entrée à remplacer, étanchéité de la toiture à vérifier), et les entreprises sollicitées. Il précise que la demande des devis est en cours.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise FALCOZ, pour la réfection du chéneau défectueux (face Nord).

- *Facture dépannage école* :

Le Conseil Municipal est informé du montant des travaux de dépannage réalisé dans les WC de l'Ecole par l'entreprise GTE (649.82 € TTC) : remplacement de deux hublots fluocompact par hublot LED.

COMPTABILITE COMMUNALE :

Budget Général : transferts de crédits et engagement des dépenses d'investissement avant le BP 2014.

Le Conseil Municipal approuve à 6 votes pour et 7 votes d'abstention (D. FORNEROT, F. KALIAKOUDAS, T. LEBRUN, A. LOMBARDO, N. PAILLARDIN, B. PIVIER, N. POINTET) les transferts de crédits du C/020 au C/2151 d'un montant de 18 000 € pour le règlement des dernières factures d'investissement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} Janvier 2014, avant le vote du Budget Primitif 2014, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2013, soit 95 868 €uros.

Budget Eau : engagement des dépenses d'investissement avant le BP 2014.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} Janvier 2014, avant le vote du Budget Primitif 2014, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2013, soit 7 500 €uros.

EMPLOYES COMMUNAUX :

Cantine scolaire : remplacement pendant les congés ou absences de l'Adjoint d'Animation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent à titre temporaire, pour le remplacement de l'agent titulaire lors de ses congés et absences, pour l'année 2014, aux mêmes conditions de rémunération que l'année précédente, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Agence postale : remplacement pendant les congés ou absences de l'Adjoint Administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent à titre temporaire, pour le remplacement de l'agent contractuel lors de ses congés et absences, pour l'année 2014, aux mêmes conditions de rémunération que l'année précédente, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Renouvellement du contrat de l'Adjoint administratif de l'Agence Postale : création d'un CDI Adjoint Administratif 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal est informé que le renouvellement de l'Adjoint administratif ne peut s'effectuer qu'à durée indéterminée, après 6 années de CDD successifs, sur l'emploi administratif qu'elle occupe à l'Agence Postale. Ayant pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal décide à 11 votes pour et 2 votes d'abstention (A. LOMBARDO, et F. KALIAKOUDAS pour manque d'informations), de créer un CDI pour l'Agence Postale sur les mêmes conditions de rémunération (4^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe) et bases horaires (17h30), et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité le renouvellement du CDD (1h30) de l'entretien des locaux de l'Agence Postale, aux mêmes conditions que l'année précédente, du 01/12/2013 au 30/11/2014, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Protection sociale complémentaire pour les agents communaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le mandatement du Centre de gestion de la Savoie (CDG 73) afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance, et décide de se prononcer ultérieurement sur le montant prévisionnel de la participation.

Cette démarche vise à mandater le CDG 73 qui engagera une procédure de mise en concurrence et conclura avec l'opérateur choisi une convention de participation. Avec cette convention de participation, les agents communaux ayant adhéré, pourront bénéficier d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire, pour le risque « prévoyance ».

Arrêt de travail de l'Adjoint technique (entretien Mairie et Ecole) : remplacement.

Le Conseil Municipal est informé de l'arrêt de travail de l'Adjoint technique, et approuve à l'unanimité le recrutement si nécessaire d'un agent à titre temporaire, pour son remplacement, aux mêmes conditions horaires et de rémunération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Convention de soutien d'aide à domicile : Association Aide aux Familles à Domicile (AFD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de soutien d'aide à domicile entre l'Association Aide aux Familles à Domicile et la Commune de Cevins, à partir du 1^{er} Janvier 2014, pour une durée de trois ans.

Ainsi, la commune participera aux frais de fonctionnement de l'activité de maintien à domicile et de soutien à l'action sociale, de l'association sus-indiquée, à hauteur de 2.10 €ur. par heure d'intervention.

Egalement, l'AFD s'engage à fournir tous les éléments administratifs et financiers justifiant l'activité de l'association (statuts, rapports d'activité, rapports financiers, etc...).

Révision des loyers des appartements communaux et des montagnes communales.

Appartements communaux : Indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application de l'indice de référence des loyers pour les loyers communaux (+ 1.20 %).

Montagnes communales : Indice national des fermages.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application de l'indice national des fermages pour le loyer des montagnes (+ 2.63 %).

Equipement de la salle C3I (salle des fêtes) pour les associations communales : acquisition de mobilier divers.

Bernard PIVIER donne lecture du courrier envoyé aux associations pour la mise à disposition de la salle C3I, ainsi que du règlement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce règlement, et valide une commande de 464.05 €ur. TTC pour l'acquisition de mobilier destiné à l'archivage.

Garderie scolaire : commande de loisirs créatifs.

Le Conseil Municipal est informé d'une commande de loisirs créatifs pour la garderie scolaire d'un montant de 100 € ur. TTC.

Cantine scolaire : acquisition d'une balance ménagère.

Le Conseil Municipal est informé de l'acquisition d'une balance ménagère d'un montant de 30 €uros TTC, pour un enfant diabétique à la cantine scolaire.

Rythmes scolaires : création d'un groupe de travail.

Une réunion a été organisée le 27 Novembre 2013 entre élus intéressés pour évoquer la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un groupe de travail, chargé de prendre contact avec les parents d'élèves et les enseignants, et définir et chiffrer les activités périscolaires pour le BP 2014.

Les membres de ce groupe sont : K. AMELLAL, A. COMBAZ, M.-C. DORIDANT, F. KALIAKOUDAS, A. LOMBARDO, N. PAILLARDIN, B. PIVIER, J.-P. PIVIER.

Réservation de la Salle des Fêtes pour les Accordéonistes de La Bâthie.

Le Conseil Municipal est informé du concert organisé le 15 Février 2013 par les Accordéonistes de La Bâthie, à la salle des fêtes de CEVINS.

Renouvellement de la convention d'occupation de voirie (camion pizza).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec M. Cédric HENRY (PIZZA PLUS), sur les mêmes termes que l'année précédente, pour l'occupation du parking de la salle des fêtes pour son activité.

Renouvellement du contrat d'entretien de PACCARD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat d'entretien avec l'entreprise PACCARD pour l'Eglise Saint Nicolas (cloches, volées, tintements, dispositif de sonnerie).

Autorisations d'urbanisme déposées.

ADS déposés en Mairie :

Le Conseil Municipal est informé des permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

Point sur les rencontres avec l'ABF (25/11 et 02/12) :

Le Conseil Municipal est informé des deux réunions organisées avec le nouvel Architecte des Bâtiments de France (ABF), M. Humbert De Rivaz, et du courrier reçu, au sujet notamment des matériaux de couvertures et des enjeux patrimoniaux de la commune.

M. Robert POINTET, présent à cette réunion de Conseil Municipal, a pu exprimer son mécontentement par rapport à l'avis de l'ABF formulé pour sa demande de réfection de toiture d'une grange aux Cours, prescrivant des ardoises naturelles.

M. Humbert de Rivaz sera présent à la prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le 10/01/2013, et pourra expliquer aux élus la nature de sa mission, ainsi que l'enjeu patrimonial et architectural de la commune.

Autres.

- Convention pluriannuelle de pâturage en alpage.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la résiliation de la convention pluriannuelle de pâturage en alpage, établie au nom de M. Trouillard (décédé), et de la passer avec l'Association des moutonniers de Cevins, à compter du 1^{er} Janvier 2014, en reprenant le loyer de l'année dernière, majoré de 2.63%, correspondant à l'augmentation de l'indice des fermages 2013/2014.

- Mise en place de la 4G Bouygues Telecom à La Coutaz.

Le Conseil Municipal est informé de la modification du relais existant pour la mise en service de la 4G (Bouygues Telecom), sur la commune (La Coutaz).

- Les vœux du Maire seront organisés le 17/01/2013 à 18h30.

- Questions diverses orales :

Suite à la question de **Bernard PIVIER**, le Conseil Municipal est d'accord pour renouer conjointement avec la Batterie-Fanfare l'Echo de Sècheron, l'organisation de la Fête de la Sainte-Cécile. Cette année, les délais étant courts, ce sera en 2014 que la commune pourra soutenir cette manifestation, comme les années précédentes.

Suite à la question de **Jean-Pierre PIVIER** sur le Bulletin Municipal 2014, **Bernard PIVIER** se propose d'envoyer les courriers aux associations, et étudier le chiffrage.

Le Conseil Municipal est informé du bon accueil préparé par le Groupement Foncier Viticole aux étudiants du BTSA Aménagements Paysagers de Saint Ismier (38), lors de leur visite dans le vignoble (le 04/12). **Bernard PIVIER** évoque la possibilité de créer un partenariat avec le lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question orale n'étant posée, la séance est levée à 23H00.

CEVINS le 16 Décembre 2013

Le Maire,

Karim AMELLAL.